Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CANTAL

Direction Départementale des Territoires du CANTAL

Service de l'Economie Agricole

22, rue du 139ème R.I. - BP 10414
15004 AURILLAC CEDEX

04.63.27.66.66

Aurillac, le 4 février 2020

Dossier n° : AE 19.0501
Demandeur : RIGAL Paul
Date d'enregistrement de la demande : 07/01/2020
Date limite de candidature : 06/04/2020

➔ **Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 06/05/2020.**

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
FERRIERES-SAINT-MARY	30,55	PEYROCHE – TERRISSE Annick	Section ZK 13,21,22, Section ZI 37, Section ZB3, Section ZL 38,
REZENTIERES	15,08	PEYROCHE – TERRISSE Annick	Section ZD 27, Section ZC 2,4, Section ZB31, Section ZH 7, Section ZO 62 Section ZN 30,31,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : http://www.cantal.gouv.fr/ dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière